ron, chef de la Sûreté, et Bernard, commissaire de police, avait été du même avis. Le crime avait été commis par quelqu'un connaissant bien la maison.

Il est vrai cependant que plusieurs voisines furent interrogées très sérieusement et même gardées à vue, quelques heures.

Mais, cependant, dans l'interrogatoire qu'elle avait subi, le sujet, la femme de ménage de Mme Dassaigne n'avait pas très bien compris une question. On lui avait demandé s'il n'y avait pas eu de changement dans le personnel des ouvriers. Elle avait répondu non, croyant qu'il s'agissait des patrons. Or, il y avait, par rapport au vieillard, tout les employés, les gens qui avaient accès chez la victime. Or, tous les patrons étaient au-dessus du soupçon. Les employés *actuels* également.

On ignorait donc que le garçon boucher qui servait Mme Dassaigne — et qui était un très brave garçon — ne venait dans la maison que depuis une dizaine de jours. Il avait succédé à un nommé Doré, un nouveau drôle, chassé pour fainéantise et inconduite.

Mais voilà que Doré eut la fantaisie d'aller avec ses camarades dévaliser le poulailler de son ancien patron M. Dorn. Celui trouva un matin, lapins et poules déménagés...

La terreur qu'inspirient ces bandits dans ces contrées est telle qu'il ne pas aller porter plainte.

Seulement, trois ou quatre jours après, il en parla incidemment à Mme R..., une de ses clientes, en disant qu'il croyait bien que c'était Doré qui avait fait le coup.

Les choses vinrent aux oreilles du commissaire, M. Bernard, qui se demanda si le voleur de poulailler n'était pas l'assassin. Il se rendit chez M. Dorn et l'interrogea. Puis :

— N'avez-vous pas quelques mots, quelques notes de la main de Doré? demanda-t-il.

On chercha et on trouva une adresse écrite par Doré pour une commande. Elle commençait par ce mot : *Madame...*

M. Bernard eut un soubresaut. C'était exactement la même écriture que le mot : *Madame*, écrit sur l'enveloppe qui avait été remise à Mme Dassaigne par les assassins pour faciliter leur entrée.

Le commissaire avait apporté la lettre. La comparaison ne laissa aucun doute.

C'était donc bien Doré qui avait écrit l'adresse.

M. Bernard fit avertir M. Goron qui lui dépêcha le brigadier Bleuze. Celui-ci, par une rapide et très habile enquête, sut en quelques heures quels étaient les amis que fréquentait le garçon boucher.

Le lendemain matin, toute la bande était arrêtée.

Le brigadier Bleuze est celui qui vint à Lille pour rechercher Doby.

LA BELGIQUE

Les Obsèques du Prince Baudouin

CAPITAINE ALLEMAND

Bruxelles, 28 janvier. — Le prince Henri de Prusse, frère de l'empereur d'Allemagne, est arrivé cette après-midi à la gare du Nord. Il a été reçu par le roi des Belges et le personnel de la Légation allemande.

Le gouverneur de la province et le ministre d'Allemagne étaient allés à sa rencontre à la frontière.

Un bataillon de grenadiers avec le drapeau formaient la garde d'honneur.

Le roi a donné l'honneur au prince qui a passé la revue des troupes.

Le Roi, le prince et leurs suites se sont rendus au palais.

Sont en cette arrivée : le prince Auguste de Saxe-Cobourg, *allemand* ; le prince Henri de Battenberg, *allemand*.

Une députation de 150 officiers prussiens

On sait que le prince Baudouin était capitaine du 10e régiment de dragons qui tient garnison à Hanovre. Une députation d'officiers de ce régiment, composée du lieutenant colonel commandant George Brinckmann, du capitaine Nicolas von Hauck et du premier lieutenant Charles Hasmann, est arrivée, hier après-midi, à Bruxelles afin d'assister aux funérailles du jeune capitaine honoraire.

A leur arrivée, les officiers ont déposé une couronne sur la dépouille mortelle du prince Baudouin, au nom du 16e dragons.

Tout à l'Allemagne

Le roi a chargé le ministre des affaires étrangères d'inviter les gouvernements à ne pas envoyer de mission. *L'Allemagne sera seule représentée.*

LE DÉGEL

Inondations

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Autour de Béthune

Hier, M. le docteur Aynaud, maire de Béthune, accompagné de MM. Mathieu et Bréguinet, adjoints au maire, a visité les faubourgs qui ont été inondés pour aviser sur

Les inondations causées à leur fin. Dans tout l'arrondissement de Béthune, les rivières sont rentrées dans leur lit. Dans les faubourgs de Béthune et dans les villages environnants les caves seules sont encore remplies d'eau. Les habitants ont travaillé toute la journée à les vider.

La bassin des Houchès entre la ville et la gare présente encore deux vastes lacs de chaque côté de la chaussée qui est entièrement dégagée. Les autres routes sont également hors de l'eau. Au faubourg de Calonne, la Lawe a repris son niveau habituel. Le service des ponts et chaussées va avoir à boucher les deux fissures brèches que les eaux avaient creusées du chaque côté du pont, dans la digue qui les séparait du canal.

Il n'y a en heureusement aucun accident de personnes à déplorer. M. Outrebon, conseiller municipal, dont nous avons déjà signalé avant-hier la belle conduite, s'est filssé légèrement au pied. Lundi dès d'aborder qu'il est trop tard même à la besogne. Les habitants du faubourg d'Arras ont pu apprécier tout son dévouement.

Les renseignements continuent à nous arriver au sujet des pertes qui ont été essuyées par les cultivateurs de la région.

Dans le canton les communes de *Laventie, Lestrem, Sailly-sur-la-Lys* et *Merville* ont été peu éprouvées. Les dégâts ne dépassent pas deux mille francs.

A *Laventie* les dégâts ont été surtout sur-rieux chez plusieurs cultivateurs, MM. Adolphe et Henri Duquenoy, Edouard Morel, Jean Bayart et Jean Bénéchal.

A *Bois-Grenier*, plusieurs maisons ont été inondées, mais les pertes sont peu importantes.

A *Lomprès*, les dégâts peuvent être évalués à 3000 fr.

Un pile éprouvé des cultivateurs a été M. Edouard Mahieu, chez qui un pan de mur vient s'écroula. Un de ses bouchons a été noyé. Onze moisons ont eu leur rez-de-chaussée rempli d'eau.

A *Sebrevière* quatre maisons ont été inondées, notamment celle de M. Louis Leroy.

A *Pouyuerouil* l'eau est rentrée dans une dominée de maisons, mais les pertes sont insignifiantes.

A *Annezin* les dégâts sont plus considérables, ils s'élèvent à 3000 fr.

SOUSCRIPTION

au profit des orphelins de Wambrechies

Neuvième liste

Collecte faite parmi les habitants de l'estaminet Chaffaux, à Vauban	15 »
M. Dubois, médecin à Verlinghem	10 »
Mme Bouvignart	5 »
M. Eugène Roche, avocat	5 »
M. R. M. B.	1 40
Les ouvriers tapissiers de M. Morel	10 »
Anonyme, collibat de L. et A., à Haubourdin	6 30
Lembrez Louis	» 30
Total :	58 »
Montant des listes précédentes.	547 »
Ensemble à ce jour,	fr. 600 »

Notre souscription sera close samedi soir. En présence des infortunes causées par cette terrible catastrophe, nous adressons un dernier appel aux personnes charitables.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins de la séance du mardi 27 janvier :

1° Sur l'amendement de MM. Dumayé Ferroul à l'article 1er du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels :

Ont voté « contre » MM. Boulanger-Bernet, Achille Fanien, Georges Graux, Jonnart, Boudenoot, *Dron, Evrard-Elias*, Haynaut, *Michau*, Ribot, *Pierre Legrand, Guillemin, Trannin, Werquin, Sirot*, Le lieu, *Emile Dubois* et *Pichon* ; tous les autres ont voté « pour ».

La Chambre n'a pas adopté.

2° Sur la deuxième partie de l'article 1er du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. (Rédaction de la commission) :

Ont voté « pour » MM. Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard*, Achille Fanien, *Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin*, et *Werquin* ; ; et abstenu : *M. Pichon* ; étaient retenus à la commission des douanes : MM. Georges Graux et Jonnart. Les autres ont voté « contre ».

La Chambre a adopté.

Société des Agriculteurs du Nord. Nous apprenons qu'une réunion importante composée de délégués, adhérents à la société des agriculteurs, et représentant les différents arrondissements du Nord, a eu lieu aujourd'hui à Lille, dans le but de choisir un candidat pour la présidence de cette société pendant l'année 1891.

La candidature de M. Clément Coquelle, cultivateur, [illegible] a été acclamée à l'unanimité.

M. Coquelle est un cultivateur dans toute l'acception du mot, un fermier locataire, représentant exactement la grande masse des cultivateurs qui subissent depuis trop longtemps le joug des intermédiaires.

Nous ne doutons pas de l'accueil favorable qui sera fait à cette candidature et nous espérons que cette importante Société sera enfin représentée par un censeur.

Libération anticipée. — Le ministre de la marine vient de décider que les soldats de l'infanterie et de l'artillerie de marine appartenant à la classe de 1886, et qui sont actuellement en congé dans leurs foyers, ou qui rentrent des colonies, seront libérés par anticipation, le départ de cette classe étant fixé définitivement au 28 février.

Aux cultivateurs. — Les dégels partiels ont, comme en 1871, anéanti, peut-être, toutes les emblavures d'automne.

Bien. — Il serait imprudent à cette époque de l'année, de semer les blés ordinaires ; ils ne pourraient réussir qu'exceptionnellement. — Il est préférable de faire usage de variétés très précoces, dont les principales sont :

Le blé rouge de Bordeaux, qui peut se semer jusqu'en avril. — Mis en terre en février, il peut donner des rendements intéressants ; il atteint plus vite que les variétés d'automne, semées à l'arrière saison. — C'est un blé gourmand ; il convient aux bonnes terres, et se rétrocise à la verse ; seulement comme il tille peu, il y a lieu de le semer très dru.

Le blé blanc de Noe, est également une variété février très recommandable, qui peut être utilisée jusqu'en mars ; il fait beaucoup moins d'herbe que le blé rouge de Saint-Land est aussi à recommander pour février.

Il sera nécessaire de pousser ces blés, par l'application avant le labour d'une légère dose de superphosphate et de 100 ou 150 kilos de nitrate de soude à l'hectare, mis en couverture à la herse, si celle-ci ne se produit pas trop tardivement. — Le blé de Bordeaux ainsi que ses variétés, supporters facilement cet engrais complémentaire.

Le « est qu'à défaut de ces variétés, dits : Blés de février, qu'il y aura lieu de recourir aux blés de printemps proprement dits qui donnent généralement chez nous de moins bons résultats.

Seigles. — Il ne pourra pas, dans ces seigles fussent aussi détruits par le gelée.

Il serait possible de les remplacer en février seulement, par le seigle d'été de Brie, qui peut produire en paille et en grains, des rendements presque équivalents à ceux donnés par les variétés d'automne.

Orges. — Les terres destinées aux blés, peuvent encore recevoir des semailles d'orge d'automne dans le temps qui est la privilège de pouvoir se semer très tôt. L'orge Chevalier est de ce nombre. La dose de semence doit alors peu élevée, car cette orge talleve beaucoup, et sera susceptible de donner des rendements très élevés.

Fourrages. — Il faut s'attendre également à la destruction plus ou moins complète des fourrages d'automne.

Les cultivateurs feront bien de se préoccuper dès maintenant des moyens de se procurer des semences de fourrages par remplacement et de s'assurer que par suite de la demande qui sera considérable, les retardataires subissent les effets d'une hausse de prix exagérée. Il est qu'ils devront, constater en ce moment sur les blés de semence.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Gomon, professeur départemental d'agriculture, à Douai.

Remorte générale de l'armée. — Le Comité d'achat du Ministère de la Guerre (La Capitale) procédera pendant le mois de février 1891, à des achats :

De chevaux hongres et juments de 4 ans à 8 ans, pour toutes les armes.

Dans les communes ci-après : Cambrai, lundi 9 février à 11 h. 1/2. — Douai, mardi 10 février à 9 h. 1/2. — Lille, mercredi 11 février à 9 h. 1/2. St-Omer, jeudi 5 février à 9 h. — Boulogne, vendredi 6 février, à 9 h. — Arras, samedi 7 février à 9 h.

Personnel administratif. — Contributions directes. — M. Jacquesson, commis principal à Hazebrouck, est nommé en même qualité à Airaines (Somme).

Chronique locale

ROUBAIX

Réunion de commissions. — Les 1re, 2e et 3e commissions se réuniront à la mairie le jeudi 29 courant à 5 h. 1/2 du soir, pour examiner les questions ci-après :

Caisse des écoles : projet de budget pour 1891. — Ligne téléphonique de Roubaix à Fourmies. — Demande de subvention. — Salles de vente. — Demandes diverses. — Bulles de vaccine. — Les agents de la sûreté et des secrétaires de police. — Parcs d'artillerie. — Crédit : Appropriation de logement à l'Abattoir. — Rue de la Gare : indemnités de parcelle inutiles. — Création de place. — Ruelle Cirvelle.

Réunion publique. — Une réunion publique aura lieu dimanche prochain à deux heures et demie, dans la salle du Pré Catelan.

Le citoyen Moreau y rendra compte de son mandat.

Un camion renversé. — Mardi soir, vers six heures, un camion appartenant à M. Dansette, camionneur rue Nationale, a été renversé rue de Tourcoing, près de l'établissement du gaz. En tombant il a heurté un candélabre.

Un jeune enfant a reçu sur la jambe gauche, la lanterne qui lui a fait une légère contusion.

Un accident rue d'Avelghem. — Un accident s'est produit mardi après-midi, vers 4 heures, rue Jeuneuge Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem.

Le nommé Henri Hubaut, âgé de 34 ans, demeurant à Roubaix, fut pris la main prise entre les engrenages de son métier en voulant nettoyer ce dernier à la marche.

Après avoir reçu les soins de le docteur Lepilat de Wattrelos, il a été transporté à l'hôpital de cette commune.

Une arrestation rue de Babylone. — Mardi soir, vers sept heures et demie, des agents de sûreté ont arrêté rue de Babylone, la nommée Augustine Delcroix, fille soumise, qui était dans un état complet d'ivresse.

Chevaux perdus et retrouvés. — Mardi soir, vers onze heures et demie, le sieur Désiré Dupuis, âgé de 20 ans, rocher au service de M. Nivoley, directeur du manège de la rue de Barbieux, stationnait sur la Grand'Place, à Croix avec un coupé attelé de deux chevaux. Il était assis sur le siège, lorsque un sommeillant il perdit l'équilibre et tomba heureusement sans se faire aucun mal.

Ses chevaux prirent peur et s'emportèrent dans la direction du pont de Croix ; D..., se mit à leur poursuite, mais, hélas, ils étaient déjà loin. Ce ne fut qu'à trois heures du matin, que le conducteur retrouva ses chevaux à Marcq-en-Barœul ; ils avaient été mis en fourrière dans une maison en face du Bureau des Douanes.

Un vol rue Lacroix. — Hier matin, trois individus se présentaient dans un estaminet de la rue Lacroix, et demandaient chacun une consommation. Pendant que la patronne se trouvait dans la cuisine, l'un d'eux força le tiroir du comptoir et enleva une somme de 17 fr. 20 qu'elle y avait mise la fuite.

Une enquête est ouverte.

Condamnation. — Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a condamné M. Barbry, herboriste, rue du Bois, pour exercice illégal de la médecine, à 25 francs d'amende. La même condamnation a été prononcée contre M. Dallet, rue de Lannoy, 127, pour du procès et à l'insertion du jugement dans un journal au choix du plaignant, M. Dons, médecin-pharmacien.

ATTENTION !

Le vrai **Congo** toujours pour sur l'étiquette Le nom : **Victor VAISSIER** ; et chaque savonnette la mention : **Savon des Princes du Congo.** Dans la pâte gravée en impression nette. Si l'en est autrement, ce n'est pas le **Congo.**

Savonnerie Victor Vaissier, Paris, Roubaix.

La société du « Poisson d'or ». — Dans sa séance du 25 janvier, la société du « Poisson d'Or », établie chez M. Oscar Lefebvre, rue de l'Alma, a renouvelé sa commission qui est ainsi composée : Président : M. Alfred Boudry ; président, Victor Deplechin ; vice-président, Pierre Ragan ; secrétaire, Paul Wood-nobel ; secrétaire-adjoint, Ch. Haubourdin ; trésorier, François Egels ; commissaire, Séraphin Hermouse ; sous-commissaire, Jules Deverser ; porte-drapeau, Emile Hébert.

Comité radical socialiste. — Les membres du comité radical socialiste sont priés d'assister à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu aujourd'hui, jeudi 29 courant, à 8 heures 1/2 très précises, salle Baudin, rue Jeanne-d'Arc, près des Halles.

L'ART DANS LA SCIENCE

L'art s'est uni à la science pour créer les quatre produits suivants, qui, par la finesse de la pâte, — la puissance, la suavité, la fraîcheur et la délicatesse des parfums, — la supériorité de l'enveloppe et la modération de prix, sont absolument incomparables, et font les délices des gens de goût :

Savon des Muses, n° 363, Parfum de Thridace.
Savon Montespan, n° 292, » au lilas blanc.
Lanoline des Grâces, n° 535, » au ylang-ylang
Savon des Mousquetaires, 255, » au jasmin.

Préparés par la Savonnerie des Nations, PARIS

TOURCOING

Fournisseurs économiques. — La mairie de la ville de Tourcoing informe ses concitoyens qu'un nouveau fournisseur vient s'installer à l'asile de l'Enfant-Jésus, rue de Roubaix, à partir de vendredi 30 janvier.

Le nouveau cours de violon. — On nous demande de diverses côtés on en est le nouveau cours de violon, nommé professeur pour le deuxième cours de violon à cotier à l'académie de musique.

Voici quels sont nos renseignements : La liste des inscriptions est close depuis le 10 janvier.

Nous savons que plusieurs candidats français se sont mis sur les rangs et comme nous avons le plaisir de connaître quelques-uns de la commission académique, nous croyons pouvoir assurer aux divers concurrents que les membres de la commission auront les excluvement entre nos nationaux.

Ils n'ont pas à craindre d'être évincés au profit d'un étranger comme le bruit en a circulé.

Les membres de la commission ne peuvent d'ailleurs tarder à adopter une solution.

Conférence de géographie. — Dimanche à 4 heures 1/2 dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, conférence de géographie par M. de Beugny-d'Hagerue.

Le sujet est : la baie de Naples avec cartes et projections.

Vol de pain. — Samedi dernier, vers le soir, un boulanger avait laissé pendant quelques minutes sa voiture en stationnement rue des Carliers, pour servir des clients du voisinage.

A son retour, il constata la disparition de 10 pains bis de 2 kilos, et de deux pains de gruau d'un kilog 1/2.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement est saisi de la plainte.

Arrestation de deux fraudeurs. — Hier, vers midi, les préposés des douanes de la brigade ambulante ont procédé rue des Piats, à l'arrestation assez mouvementée de deux fraudeurs. Un fort rassemblement s'était formé. Enfin les douaniers purent faire sortir les deux contrebandiers à la gendarmerie.

Ils sont venus plus tard pour les reprendre pour les mener au bureau de la Marlière, où les procès-verbaux ont été dressés.

Affaire de mœurs en vue. — M. le Commissaire de police a fait procéder à cinq arrestations d'individus de deux sexes, compromis dans une affaire de mœurs, suivie d'une rixe, qui a eu pour théâtre, la rue de Gand et Ste-Germaine.

Soirée chantante. — Dimanche 1er février, à six heures précises, chez M. Achille Farvacque, à « l'Hirondelle », rue Ste-Germaine, grande soirée-concert de tombola, organisé par les « Frères Joyeux. »

Librairie. — A partir de ce jour, en vente au bureau du journal, Grand, Verte, 42, Tourcoing, Livres (édition à 3 fr. 50) **un franc.**

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes douloureux, des vertiges, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, provenant souvent d'une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Leclaux (sirop à jus d'herbes), cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a point de dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles comprendront que le conducteur franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Oriol rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Comtoz ; Pharmacie centrale Gobert et Cie.— A Tourcoing : Bruneau ; Vanneuflvile. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes ; Berrier. — A Maubeuge : Hurat, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 25 et 26 Janvier 1891.

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	217	déposants	dont 44 nouv.	67.749 »
Blan-Seau.	19	—	3 —	5.164 »
Croix-Rouge.	12	—	2 —	2.099 »
Halluin.	17	—	6 —	3.300 »
Linselles	16	—	3 —	3.300 »
Roncq.	28	—	7 —	4.481 »
Bondues	4	—	—	1.590 »
Bousbecque.	4	—	—	810 »
Neuville.	35	—	1 —	1.302 »
Mouveaux.	»	—	—	» »
Totaux.	330		65	103.461 »
Tourcoing.	244	remb. dont	12 soldés	37.199 80
Blanc-Seau.	10	»	—	710 »
Croix-Rouge.	11	—	—	662 »
Halluin.	14	»	—	1.055 »
Linselles.	26	»	—	1.825 »
Roncq.	24	»	—	3.292 »
Bondues.	11	»	—	2.040 83
Bousbecque.	10	»	—	2.795 »
Neuville.	18	»	—	4.459 97
Mouveaux.	4	»	—	371 »
	447		21	61.330 54

Administrateurs du mois de Janvier 1891 :

Tourcoing : MM. Cazeau, Cordier, G. Deconinck, Lehoucq, L. Massard. — Au Blanc-Seau : M. Cochetteux. — A la Croix-Rouge : M. Wagnon. — A Halluin : M. Vinc. — A Linselles : M. Delsbouche. — A Roncq : M. Manessiez. — A Bondues : M. Delebecque. — A Bousbecque : M. Dalle-Lorthiois. — A Neuville : M. Phalempin. — A Mouveaux : M. Lepers.

Le Caissier,
L. LEDUC

Marcq-en-Barœul. — Une voiture à quatre roues, appartenant à des chevaux de poste taille, a été trouvée abandonnée hier sur le territoire de la commune de Marcq-en-Barœul. Cet équipage est remisé chez M. Tailly, près de la Douane. Avis à l'intéressé.

LILLE

Accidents. — Mardi, vers six heures et demie du soir, un jeune homme qui voulait s'appeler J.-B. Renaud, demeurant à Mont-St-Aubert (Belgique) est tombé tout à coup, Place de la Gare, sur le trottoir devant la magasin de M. C. Dourlencos de Fives. Relevé aussitôt, il reçut les soins de M. le docteur Roussel, qui constata une forte blessure à la partie droite de la tête, en même temps qu'une varice, qu'il avait à la jambe droite s'était ouverte, amenant une perte en grande quantité de sang, ce qui avait fait perdre connaissance au blessé. Transporté d'urgence à l'hôpital St-Sauveur, on a remarqué, lorsqu'il est revenu à lui, qu'il était dans un état complet d'ivresse.

— Le même jour, Mlle Marie Descamp, 30 ans, cuisinière rue Ste-Catherine 43, s'est prise d'une attaque d'hystérie en passant rue Solférino. Il a fallu transporter la dame, qui a donné immédiatement les soins nécessaires.

— Lundi soir, vers six heures et demie, M. Louis Leleu, 40 ans, marchand de bouteilles à Ronchin, se trouvait dans cette commune avec une voiture attelée d'un cheval, quand celle-ci fit heurtée près de la barrière au sable, avec une violence par le car n°41, que Leleu fut projeté sur le sol, et que le cheval que le dérivère de sa voiture et l'une des roues étaient brisées M. Leleu s'est relevé couvert de contusions et de blessures aux mains et au visage. Le résultat de l'enquête à laquelle s'est livrée M. le Commissaire de la arrondissement que cet accident serait imputable au cocher du car qui n'a donné aucun signal d'avertissement.

Le feu. — Les dégâts causés par l'incendie de la rue Brûle-Maison, rue Ste-Hélène, dont nous avons parlé hier, sont évalués approximativement à 40,000 francs.

Compagnie Lyonnaise, 40, rue de l'Arbre-Sec.

Hier soir, vers cinq heures et demie, un feu de cheminée s'est déclaré rue de Béthune, 29. Promptement éteint, il n'a produit que des dégâts insignifiants.

Accident de voiture. — Hier après-midi, vers trois heures et demie, un homme circulait dans la rue Colbert, après une voiture dont le conducteur semblait vouloir se décrocher, quand un agent arrêta cette dernière et voulut savoir ce que signifiait cette chasse.

Celui qui poursuivait la voiture, s'étant approché, expliqua à l'agent qu'il venait d'être victime d'un accident, qui lui causait un dommage sur l'importance duquel il ne pouvait encore être fixé.

Voici le fait : M. Rider-Selosse, boucher, rue du Faubourg-de-Tournai, 109, avait laissé en stationnement devant sa maison de son beau-frère, rue Colbert, sa voiture chargée de faïences.

Or cette voiture a été accrochée et renversée par celle qu'il poursuivait.

M. Rider voulant savoir à qui il pourrait réclamer l'indemnité qui lui était due, prit l'agent de prendre le nom du conducteur qui fuyait.

C'est ainsi qu'il apprit que le véhicule qui a renversé sa voiture, appartient à M. Vanbrocq, cultivateur à Croix et qu'il était conduit par M. Amédée Crombet, domestique.

Attaques nocturnes. — Dans la nuit du 26 au 27, M. Julien Delplerre et Mlle Marguerite Martinet ont été attaqués par le nommé Charles Sergent, âgé de 27 ans, tourneur en fer, demeurant boulevard Montebello, 140, qui a été arrêté par la police et déféré au Parquet.

— Un sieur Georges Dewailly, 28 ans, mécanicien-chef, demeurant rue des Pénitentiers, 10, a été arrêté dans les circonstances suivantes :

Dans la nuit de mardi à mercredi, il rencontra Place de la Gare, vers minuit et demi, M. Auguste Charlet, 35 ans, chauffeur à la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui, bien que ne le connaissant pas, lui avait offert une chope ; après quoi M. Charlet s'en retourna à son domicile, par la Porte de Tournai. Arrivé près du pont Ste-Agnès, il était alors environ une heure, Dewailly l'accosta de nouveau en sollicitant un prêt de un franc ; puis, sautant brusquement sur lui, le gredin lui arracha, de la poche de son gilet, une montre en argent et une chaîne en nickel et prit la fuite dans les glacis.

Aussitôt revenu de sa surprise, M. Charlet se mit à sa poursuite en criant : « Au secours ! » ce qu'entendirent des ouvrières employées de nuit qui sont arrivés et ont réussi à arrêter le voleur qu'ils ont remis entre les mains de la police.

Les vols. — Un gamin qui promet, c'est le jeune Arthur Payelle, 13 ans, peigneur, demeurant rue Molière, 20. Si ce dernier avait Nalles Centrales, ce précoce voleur a dérobé, dans la poche d'une dame Lemaire, de Loos, un porte-monnaie contenant 18 fr.; aussi la police l'a-t-elle arrêté.

— M. le commissaire du 5e arrondissement a dressé procès-verbal à la charge du nommé Paul Gieens, actuellement en fuite, pour vol, au préjudice de son beau-père, de trois reconnaissances du Mont-de-Piété valant 17 francs et d'un foulard. Le volé se nomme Lévêque et demeure rue de Brigode.

— Nous avons dit hier que la police avait arrêté le nommé Dernoncourt, pour vol de ficelles chez M. Laurent Chevalier.

A la suite de l'enquête qui a été ouverte par M. le commissaire de le arrondissement, il a été procédé à l'arrestation d'un sieur Fidelle Théophile, 60 ans, cabaretier et ancien cordier, rue de Tournai, 67, comme recéleur des ficelles volées.

— M. le commissaire de police du 8e arrondissement, a ouvert une enquête concernant un vol de chaussures d'une valeur de 450 fr., commis par un inconnu au préjudice de M. Beuscart, marchand de chaussures, rue de Flandre, 62.

— Samedi dernier, un jeune enfant d'une dizaine d'années, porteur d'un billet, s'est présenté chez M. Meuleman, épicier, rue Gosselin, 28, en lui demandant, pour M. Dupont, un de ses clients, 2 kilos de café, qui ont été remis au jeune commissionnaire.

Mais M. Duponi n'avait chargé personne d'une semblable commission, l'épicier a déposé une plainte entre les mains de M. le commissaire du 8e arrondissement qui a aussitôt ouvert une enquête.

— Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure et demie du matin, deux agents en service du côté de la rue du pont du Lion-d'Or aperçurent deux individus chargés d'un ballot, qu'ils s'empressèrent de jeter en apercevant les agents. Ceux-ci se mirent à leur poursuite dans la direction des Dondaines ; mais, ne pouvant les atteindre, ils revinrent sur leurs pas et ramassèrent le ballot, qui consistait en une bâche presque neuve revenant de la maison Debieuvre, rue de Lens, 5. Une enquête est ouverte.

Arrestations. — La police a arrêté : Célestin Mang, 21 ans, né à Malhouse, pour mendicité ; Marie Blondeau, 22 ans, fille soumise, demeurant rue des Robleds, 37 ; Julienne Dubois, 15 ans, sans profession, rue Doliveux, 15, et Elisabeth Delleville, 15 ans, sans profession, rue Fénelon, 5, toutes trois pour racolage dans la rue Faidherbe.

Les Criminels

DE RONCHIN, D'ASCQ ET DE MERLIMONT

Hier matin, à onze heures, le Parquet a procédé à de nouvelles confrontations des détenus avec des habitants d'Ascq. Mlle Marie Sainleger et MM. Marescaux père et fils.

Ces témoins, qui, ainsi que M. Gallois, n'avaient pas disparu, reconnurent les traits des individus qu'ils ont rencontrés, l'une après de la porte du cimetière, les autres dans la rue qui longe la gare, quelques minutes après, ce témoin, qui a déjà déposé entendu n'ont pas été moins affirmatifs que lui.

Mlle Sainleger, notamment, a été catégorique en affirmant que l'individu qui lui avait causé tant de frayeur, avait la même taille, la même tournure, la même corpulence et surtout le même *chapeau mascotte* que Baillet. Elle ajoute que l'individu *frappée* (c'est son mot), de cette ressemblance.

Quant à MM. Marescaux, bien que n'ayant pas prêté une attention particulière aux individus qu'ils ont rencontrés, ils reconnaissent la même taille et la même tournure dans les deux inculpés qui leur ont été présentés.

En somme, l'instruction possède, dès maintenant, des éléments de culpabilité, dont elle avait été privée pour les autres incriminés et qui rendent plus grave la situation de ceux-ci.

Quant à Baillet et Dutilleul, M. Legrand, juge d'instruction, a tenté de les faire parler ; mais ceux-ci ont refusé de répondre, tandis que Dutilleul lui a dit :

« Si vous ne mettez plus en cellule, je parlerai. »

M. Legrand lui promit alors de l'en faire sortir aujourd'hui, s'il parlait ; mais Dutilleul n'a pas dit un mot de plus.

Le juge instructeur a fait revenir Baillet une seconde fois dans son cabinet pour le faire sortir de son mutisme ; mais le détenu a refusé catégoriquement de parler ajoutant qu'il ne pouvait pas dire plus que le jour du grand lui montrait en disant qu'ils parlaient pour lui : « Ça m'est bien égal, je ne suis pas décidé à parler. »

Ces confrontations et interrogatoires ont eu lieu dans la matinée, de onze heures à midi et demi.

Parmi les personnes qui ont examiné les deux prisonniers, dans leurs allées et venues, nous avons remarqué Choquel, qui travaille actuellement à Lille. Il a voulu voir comment était faite la tête de ceux pour lesquels il a été détenu pendant un mois.

Un nouveau témoin

La femme du greffier d'Ascq, Mme Brame, vient de faire savoir au parquet que, le soir de la veille du crime, elle avait aperçu deux individus à la mine sinistre, qui passaient dans le chemin au moment où elle fermait ses volets. Elle en parlera ultérieurement quand elle rentra précipitamment sans terminer la fermeture de sa maison.

Dans sa confrontation avec les deux assassins, elle les reconnaîtra peut-être d'une façon plus précise que les témoins qui sont venus jusque maintenant ; c'est à souhaiter.

AJAX.

LE NORD

Sur les rails. — Dimanche dernier, vers trois heures de l'après-midi, le cheval de Mme Bacquet-Lesaffre, de Lille, ayant eu peur d'un coup de fouet tiré dans la campagne, s'emballa vers la direction de Roubaix.

M. Louis Deux, cabaretier, n'écoutant que son courage, se jeta résolument à la tête de l'animal qu'il parvint à maîtriser, après avoir été traîné sur une longueur de plus de 50 mètres.

Non félicitations à M. Louis Deux qui n'en est pas à son coup d'essai.

Wasquehal. — Le « Jeune France », de Wasquehal, donnera un concert à ses membres honoraires le le dimanche de février.

HAZEBROUCK

UN HOMME BROYÉ A CASSEL

Hier matin, un affreux accident s'est produit à la gare de Cassel. Un chef d'équipe, occupé à accrocher des wagons, a été surpris par une partie du train, refoulé par la locomotive, et est tombé sur la voie. Avant qu'on ait pu venir à son aide, le malheureux avait les deux jambes broyées.

Cet infortuné qui est père de 7 enfants, est mort deux heures après dans d'atroces souffrances.

DUNKERQUE

Accidents. — Hier à dix heures et demie du matin, à bord du vapeur « Withey », amarré bassin de Freycinet, le sieur Xavier Patein, âgé de 18 ans, journalier, demeurant à Rosendaël, a reçu sur le dos un sac d'orge pesant 100 kilogrammes, par suite de la rupture d'une maille en fer.

Il éprouvait de fortes douleurs aux reins. Il a été transporté à son domicile.

Infanticide et Inceste à Coudekerque

Le parquet de Dunkerque, vient d'être saisi d'une affaire des plus graves.

Un meunier, le sieur D..., veuf et père de sept enfants, — força sa fille Angèle, âgée de 17 ans, à partager sa couche après 4 mois de veuvage.

La jeune fille ne tarda pas à être enceinte, et le 31 décembre D... fit accoucher sa fille clandestinement.

Le meunier alla déposer le petit être qu'il avait placé dans un sac au fond d'un puits.

Mais la rumeur publique alla son train, car chacun avait bien vu l'état de grossesse de la jeune Angèle.

La gendarmerie, mise en éveil, commença son enquête.

Angèle et son père furent interrogés. Cette fille venait de reprendre ses occupations depuis quelques jours.

Ils entrèrent dans la voie des aveux ; la fille, après bien des hésitations. De plus, les autres enfants se rappelaient le retour de la nuit du 31 décembre, mais ils ne savaient où avait été déposé le nouveau-né.

Le petit cadavre a été transporté hier à Dunkerque où l'autopsie dira si l'enfant est né vivant ou s'il a paraît certain.

Les deux inculpés ont été également amenés à la prison de Dunkerque.

Nous ne doutons pas que la justice sera sans pitié pour un père aussi ignoble.

A demain d'autres détails.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Gendarmerie.* — M. le chef d'escadron Cornin, commandant la gendarmerie du Pas-de-Calais, est promu lieutenant-colonel et appelé au commandement de la légion de Corse.

Toutes nos félicitations à ce brillant officier, qui sait allier aux qualités militaires les plus sérieuses un dévouement absolu au Gouvernement de la République.

Pendu. — Un employé du chemin de fer du Nord, Pierre Bapaume, âgé de 40 ans, s'est pendu hier dans la maison qu'il habitait près du